

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants
uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires
indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement
d'entreprise

Personnes
physiques et
personnes
morales



Ville de
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Scrutin du		
2025	02	23
année	mois	jour

OBJET : [Règlement résiduel numéro 1675-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de créer la zone 120-H à même les zones 25-F et 27-I](#)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum à la date de référence

*		
2024	10	28
année	mois	jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

**		
2025	01	24
année	mois	jour

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, à la date de référence

*		
2024	10	28
année	mois	Jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

*		
2025	02	23
année	mois	jour

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

**		
2025	01	24
année	mois	jour

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance (date de référence).

** Au plus tard, le 30^e jour précédant le scrutin.

ET

⇒ aux personnes morales qui sont habiles à voter le

2025	02	23
année	mois	jour

*

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'a pas perdu son droit de vote à cause d'une tutelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le
2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2025	02	23
année	mois	jour

*

2025	01	24
année	mois	jour

**

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2025	01	24
année	mois	jour

**

mais au plus tard le

2025	02	10
année	mois	jour

 (dernier jour fixé par la greffière pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible en annexe au présent avis ainsi qu'au bureau de la greffière et directrice des affaires juridiques. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la greffière et directrice des affaires juridiques

Isabelle Bernier	418 875 2758
Prénom et nom	Ind. rég. Numéro de téléphone
2, rue Laurier, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec)	G3N 1W1
Adresse	Code postal

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Municipalité

, le

2025	01	14
année	mois	jour


Me Isabelle Bernier,
Greffière et directrice des affaires juridiques

3 SIGNATURE DES COPROPRIÉTAIRES OU DES COOCCUPANT(E)S

Les signataires doivent être des électrices, des électeurs ou des personnes habiles à voter. La majorité des copropriétaires ou des cooccupants doivent signer. S'il n'y a que deux copropriétaires ou cooccupants, **ces deux personnes doivent signer**.

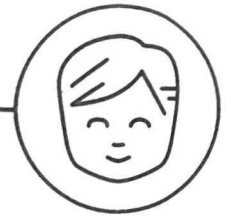
Prénom et nom	Signature	Date

Cette procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.

Veillez retourner le formulaire au bureau de la présidente ou du président d'élection de la municipalité concernée.

* Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas avoir perdu ses droits électoraux. Elle ne doit pas avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale ou référendaire, de manière prioritaire, à un autre titre que celui de copropriétaire d'un immeuble ou de cooccupante d'un établissement d'entreprise.

DEMANDE D'INSCRIPTION sur la liste électorale ou référendaire



Propriétaire unique d'un immeuble ou occupant
unique d'un établissement d'entreprise

1 CONTEXTE D'INSCRIPTION

Propriétaire unique d'un immeuble

Occupant(e) unique d'un établissement d'entreprise

Depuis le
Année Mois Jour

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise

Numéro et nom de voie Municipalité Code postal

Cette demande vaut autant pour l'inscription sur la liste électorale et la liste référendaire de la municipalité que sur la liste électorale de la MRC, le cas échéant.

2 PERSONNE* À INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE OU RÉFÉRENDARE

Prénom Nom Date de naissance Année Mois Jour

Numéro de téléphone Courriel

Adresse du domicile

Numéro et nom de voie App. Municipalité Code postal

* Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas avoir perdu ses droits électoraux. Elle ne doit pas avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale ou référendaire, de manière prioritaire, à un autre titre que celui de propriétaire d'un immeuble ou d'occupante d'un établissement d'entreprise.

3 SIGNATURE DE LA PERSONNE

Signature Date Année Mois Jour

Cette demande d'inscription reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.

Veillez retourner le formulaire au bureau de la présidente ou du président d'élection de la municipalité concernée.

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UNE PERSONNE PHYSIQUE¹ dans le but de représenter une personne morale

1 PERSONNE MORALE

Extrait des délibérations du conseil d'administration de :

Nom de la personne morale

Numéro et nom de voie

Municipalité

Code postal

Numéro de téléphone

Courriel

2 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE

Lors de l'assemblée du _____, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum,
Année Mois Jour

il a été proposé par :

Prénom et nom

appuyé par :

Prénom et nom

et résolu de désigner :

Prénom et nom

(membre du personnel ou du conseil d'administration, p. ex.)

, né(e) le

Année Mois Jour

pour signer le registre lors des procédures d'enregistrement et pour être inscrite ou inscrit sur la liste référendaire.

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription² :

Numéro et nom de voie

Municipalité

Code postal

Numéro de téléphone

1. Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. De plus, elle ne doit pas avoir perdu ses droits électoraux.

2. Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez communiquer avec la municipalité.

3 SIGNATURE

Adoptée à _____

Municipalité

le

Année Mois Jour

Personne autorisée

La résolution prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Veuillez retourner le formulaire à la municipalité concernée.